



TRAVAUX EN HAUTEUR

UTILISATION ÉCHAFAUDAGE FIXE ET VÉRIFICATION JOURNALIÈRE

CONTEXTE

En 2004, la recommandation R408 « montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied » a défini des référentiels de compétences pour les personnels travaillant sur les échafaudages.

OBJECTIF

Préserver sa santé et celle des autres travailleurs.

Vérifier quotidiennement l'échafaudage.

Valider le bon état de conservation de l'échafaudage et/ou alerter la hiérarchie.

Travailler en sécurité sur un échafaudage de pied.

CONTENU

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied
- Utiliser un échafaudage de pied en sécurité

PUBLIC

Cette formation vise les salariés ayant à travailler sur un échafaudage de pied et désignés par le chef d'entreprise pour réaliser les vérifications journalières (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

PRÉREQUIS

Maîtrise du français (oral et écrit).

MOYENS PÉDAGOGIQUES SPÉCIFIQUES

- Théorique et travaux dirigés.
- Un support de formation remis à chaque stagiaire.

ÉVALUATION

Théorique.

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SI RÉUSSITE DE L'ÉVALUATION

Attestation de présence et de réussite avec une durée de validité de 3 ans.

PRIX ET DURÉE

Formation initiale ou recyclage (7 heures) 180€ HT/pers.

NOTA

Formation inter entreprise avec 10 stagiaires maximum par session